ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1623

21 juin 2018

(18-3906)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX (CIPV)

La communication ci-après, reçue le 20 juin 2018, est distribuée à la demande du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

Le présent rapport donne un aperçu des principales activités entreprises par le Secrétariat de la CIPV depuis la précédente réunion du Comité SPS en mars 2018.

1 GOUVERNANCE ET STRATÉGIES

1.1 Treizième session de la CMP

1.1. La treizième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) s'est tenue au siège de la FAO, à Rome (Italie), les 16-20 avril 2018. Les faits saillants de cette session ont été les suivants:

- l'*organisation* d'une série d'activités sur le thème de la CIPV pour 2018, "Santé des végétaux et protection de l'environnement", y compris un discours d'orientation de Cristiana Paşca Palmer, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ainsi qu'une session spécifique et une activité parallèle organisée conjointement par la CIPV et la CDB sur la santé des végétaux et la protection de l'environnement;
- le *soutien* apporté aux efforts constants en faveur de l'élaboration du Cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV, en particulier par le biais de consultations approfondies menées avec les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), ainsi que d'autres organisations internationales;
- le *soutien* apporté pour faire avancer l'initiative de l'Année internationale de la santé des végétaux en convenant d'une ébauche de programme d'activité et de coûts estimatifs et en encourageant les parties contractantes à fournir des contributions extrabudgétaires pour permettre la réalisation d'activités promotionnelles;
- le *renforcement* de la coopération entre normalisation et mise en œuvre grâce à l'établissement de la procédure d'appel à proposition de sujets sur le thème "Normes et mise en œuvre" et à l'amélioration des travaux de l'Équipe spéciale sur les appels à proposition de sujets;
- l'*adoption* de cinq normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), avec la mention de deux protocoles de diagnostic, ainsi que l'harmonisation, la réorganisation et l'approbation des normes sur les mouches des fruits;
- le *renforcement* des travaux sur les NIMP spécifiques à des produits de base et à des filières, par l'élaboration d'un mandat pour un groupe de réflexion sur cette question;
- le *soutien* apporté à une application large des solutions ePhyto de la CIPV, ainsi qu'à l'établissement d'un modèle d'entreprise et d'un plan quinquennal pour ePhyto;
- la *reconnaissance* de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFSA) comme ORPV au titre de l'article IX de la CIPV, la CAHFSA devenant ainsi la dixième ORPV de la communauté de la CIPV.

1.2 Organe subsidiaire de la CMP – Comité des normes

1.2. Le Comité des normes de la CIPV s'est réuni les 14-18 mai 2018 au siège de la FAO, à Rome (Italie). Les faits marquants de cette réunion ont été les suivants:

- la *révision* de quatre normes élaborées par différents groupes d'experts en 2017 et l'approbation de tous les projets en vue de leur présentation durant la première période de consultation (1er juillet-30 septembre 2018);
- l'*approbation* électronique de six projets de protocoles de diagnostic en vue de leur présentation durant la période de notification des protocoles de diagnostic (période d'adoption) (1er juillet-15 août).

1.3 Organe subsidiaire de la CMP – Groupe de travail du Comité des normes (CN-7)

1.3. Le Groupe de travail du Comité des normes (CN-7) s'est réuni les 21-23 mai 2018 au siège de la FAO, à Rome (Italie). Les points essentiels de cette réunion ont été les suivants:

- la *révision* de deux projets de norme et la prise en compte des observations formulées durant la première période de consultation en 2017;
- l'*approbation* de deux projets de NIMP pour la deuxième période de consultation (1er juillet-30 septembre).

1.4 Organe subsidiaire de la CMP – Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

1.4. La deuxième réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités s'est tenue les 21-25 mai 2018 au siège de la FAO, à Rome (Italie). Les faits saillants de cette réunion ont été les suivants:

- l'*examen* approfondi de la gouvernance et des orientations stratégiques pour faire en sorte que les travaux du Comité soient concentrés sur les priorités de la CMP et que des processus et des procédures efficaces, clairs et transparents soient appliqués;
- l'*examen* d'un projet de guide de procédures pour la mise en œuvre et le renforcement des capacités, l'objectif étant que la première version soit approuvée en novembre 2018;
- la *décision* d'établir deux nouveaux sous-groupes du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: l'un sur la prévention et le règlement des différends et l'autre sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS);
- la *reconnaissance* de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes comme un sous-groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités;
- la *décision* de mettre en place un mécanisme de surveillance lié aux obligations nationales en matière de communication d'informations.

2 MISE EN ŒUVRE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

2.1 Ateliers régionaux de la CIPV pour 2018

2.1. Sept ateliers régionaux de la CIPV sont en train d'être organisés pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine, le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, l'Europe centrale et orientale et l'Asie centrale, le Pacifique Sud-Ouest et les Caraïbes, en collaboration avec les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO, les organisations régionales de la protection des végétaux et différentes organisations internationales. Les ateliers régionaux ont trois objectifs principaux:

- *renforcer* les capacités nécessaires pour analyser les projets de NIMP et formuler des observations constructives;
- *renforcer* les capacités phytosanitaires et mieux faire connaître les diverses activités menées par la communauté de la CIPV;
- *échanger* des données d'expérience et des idées au niveau régional.

2.2 Évaluation des capacités phytosanitaires

2.2. Le Secrétariat de la CIPV continue de soutenir le renforcement des capacités des parties contractantes à l'aide de l'application de l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires dans trois pays (Tunisie, Ouzbékistan et Nicaragua) dans le cadre de différents projets visant à mettre au point, sur le plan national, des stratégies de renforcement des capacités et des plans d'action et à revoir la législation phytosanitaire en vigueur d'après les objectifs du projet.

2.3 Guides de la CIPV sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et la communication sur les risques

2.3. Le Secrétariat de la CIPV continue de travailler à l'élaboration de guides sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et sur la communication sur les risques phytosanitaires avec la participation d'experts phytosanitaires de plusieurs régions de la FAO. La mise au point de ces ressources techniques est orientée par les lacunes recensées dans le cadre des enquêtes générales sur la CIPV menées par le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre en 2012-2013 et en 2016, et par le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre de la CIPV. Ces guides devraient être prêts d'ici à la fin de 2018.

2.4 Année de l'obligation nationale en matière de communication d'informations (ONC) sur les listes d'organismes nuisibles réglementés

2.4. Les activités relatives aux obligations nationales en matière de communication d'informations menées en 2018 par les parties contractantes à la CIPV seront sur l'établissement, la publication et la mise à jour des listes d'organismes nuisibles réglementés, par les ONPV et les points de contact de la CIPV tout au long de l'Année de l'ONC sur les listes d'organismes nuisibles réglementés, qui débute en avril 2018. Les activités du Secrétariat de la CIPV comprendront la distribution du bulletin d'information sur les ONC (*NROs UPDATE*), un atelier de formation sur les ONC à l'intention des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale qui se tiendra en septembre 2018 et un exercice organisé durant les ateliers régionaux 2018 de la CIPV.

3 FACILITATION DES ÉCHANGES

3.1 ePhyto

3.1. Le Comité technique du projet ePhyto (PTC)/Groupe directeur ePhyto (ESG) de la CIPV s'est réuni durant la semaine du 28 mai à Dublin (Irlande). Le PTC est convenu que la plate-forme ePhyto était désormais active, ce qui signifiait que les parties contractantes à la CIPV intéressées qui disposaient des capacités nécessaires pouvaient commencer à y intégrer leurs systèmes nationaux existants. Le PTC a aussi présenté l'état actuel du Système national générique (GeNS) géré par le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), et les membres ont apporté une contribution importante pour élaborer ce qui sera la version finale utilisée dans le projet pilote de système national générique débutant en septembre. L'objectif est que l'intégralité de la solution ePhyto soit utilisable d'ici à janvier 2019.

3.2. Le PTC a examiné une proposition de modèle d'entreprise à court terme (cinq ans) pour ePhyto, ainsi que la question de la transition d'un système en projet à un système opérationnel. L'objectif général est qu'ePhyto soit pleinement opérationnel d'ici à 2024, étant clairement entendu qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre cet objectif. Un modèle d'entreprise final sera présenté en 2019 à la quatorzième session de la CMP pour approbation.

3.2 Commerce électronique

3.3. La CIPV collabore avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur des activités liées au commerce électronique. Le Bureau de la CMP envisage d'élaborer un projet spécifique sur le commerce électronique, sous réserve que des ressources financières puissent être mobilisées.

3.3 Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes

3.4. L'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes met en œuvre ses plans de travail pluriannuels et pour 2018 afin de guider la mise en œuvre du Plan d'action complémentaire aux

fins d'évaluation et de gestion des menaces liées aux organismes nuisibles qui peuvent se déplacer par l'intermédiaire de conteneurs maritimes. L'Équipe spéciale et le Plan d'action complémentaire visent à réduire les risques phytosanitaires associés aux conteneurs maritimes, à évaluer sur les cinq prochaines années l'effet du Code de bonne pratique OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU), à mieux faire connaître le risque de déplacement d'organismes nuisibles par l'intermédiaire de conteneurs maritimes et à faciliter la diffusion d'informations à ce sujet pour aider les ONPV à gérer plus efficacement ces risques.

4 ANNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX

4.1. La troisième réunion du Comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux de la CIPV s'est tenue les 23-25 avril 2018 au siège de la FAO, à Rome (Italie). Les participants ont examiné des informations actualisées sur les mesures visant à soutenir la proclamation de l'Année internationale de la santé des végétaux à l'Assemblée générale des Nations Unies et l'élaboration du programme en termes de soutien financier, de partenariat et de communication et de promotion. Les faits marquants de cette réunion ont été les suivants:

- l'*élaboration* d'un dossier d'information concernant l'Année internationale de la santé des végétaux avec le Secrétariat de la CIPV et la FAO;
- la *reconnaissance* de la Fédération internationale des semences comme membre officiel du Comité directeur de l'Année internationale de la santé des végétaux;
- la *finalisation* de l'analyse des parties prenantes pour soutenir la réalisation des objectifs et des résultats attendus et la poursuite de l'élaboration du programme de travail de l'Année internationale de la santé des végétaux.

5 COOPÉRATION INTERNATIONALE

5.1. Le 19 juin 2018, au siège de l'OMD à Bruxelles, M. Jingyuan Xia, Secrétaire de la Convention internationale pour la protection des végétaux, et M. Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), ont signé un accord visant à promouvoir la coopération sur des questions présentant un intérêt commun en vue de faciliter le commerce international sûr et efficace de plantes et de produits végétaux. Les domaines dans lesquels les deux organisations coopéreront incluront, sans s'y limiter, l'échange de données électroniques (ePhyto), le commerce électronique, les conteneurs maritimes, le guichet unique et la communication et la promotion. En outre, la CIPV et l'OMD établiront un plan de travail commun prévoyant des activités spécifiques pour servir leurs objectifs communs.

_____